

Un service scandaleusement sous-utilisé : LE 112

Publié le : 06-2008



Alain Lamassoure

Député européen, secrétaire national à l'Europe de l'UMP

UN SERVICE SCANDALEUSEMENT SOUS-UTILISE : LE 112

« Une décision du Parlement européen du 29 juillet 1991 instituait « *un numéro unique et gratuit d'appel d'urgence européen, le 112, destiné à répondre aux demandes de secours formulées, quel qu'en soit le lieu, par toute personne située sur le territoire communautaire* ». À l'époque, on évaluait le bon fonctionnement du système à 5 000 vies supplémentaires sauvées chaque année.

Dix-sept ans plus tard, le correspondant de France 2 à Bruxelles a composé le 112 depuis le coeur de l'Union, le rond-point Schuman : l'opérateur ne parlait ni espagnol, ni italien, ni allemand. La même expérience s'est répétée depuis la tour Eiffel, alors qu'officiellement les pompiers de Paris répondent en 20 langues.

Dès l'origine, le 112 a été victime du scepticisme des administrations et du corporatisme des services d'urgence : en France même, il a été décidé de le mettre en place au 31 décembre 1996, mais uniquement dans un cadre départemental, et à l'intention « *des touristes habitués dans leur pays à composer ce numéro d'appel d'urgence* ». Si bien que les chiffres disponibles pour l'année 2006 montrent que, en France, seuls 27 %

des appels ont été adressés au 112, contre 73 % au 18.

Le Parlement européen a fini par s'impatienter. Une majorité de députés a signé une déclaration écrite en 2007. Elle demande une évaluation de l'état réel de l'application du 112 à travers l'Union, invite la Commission européenne à engager les procédures et ressources nécessaires à l'établissement d'un service 112 efficace dans toute l'Union européenne en s'inspirant de l'exemple des pays qui abordent le sujet de manière inédite et innovante.

La présidence française de l'Union européenne qui s'ouvrira le 1er juillet prochain s'inspirera-t-elle de la présidence slovène actuelle ? Sur les autoroutes de l'ancienne Carniole, des panneaux particulièrement visibles recommandent le 112 comme seul numéro d'appel en cas d'urgence. Au-delà de ce bon exemple que nous pourrions donner à notre tour, j'ai saisi l'occasion de la mission sur l'application du droit européen aux citoyens que m'a confiée le président de la République pour relayer les propositions du Parlement européen sur ce sujet. Réponse... d'ici au 1er juillet ? »

BIOGRAPHIE

- Né à Pau le 10 février 1944, ENA, Conseiller-maître à la Cour des comptes, Chevalier de la Légion d'Honneur
 - Elu en 1986 Député de la 5ème circonscription des Pyrénées-Atlantiques, réélu en 1988, 1993 et 1995
 - 1989 - 1993 : Député au Parlement européen, réélu en 1999 et 2004
 - 1993 - 1995 : Ministre délégué aux Affaires européennes dans le Gouvernement d'Edouard Balladur
 - 1995 - 1997 : Ministre délégué au budget et porte-parole du Gouvernement dans le Gouvernement d'Alain Juppé
 - 1995 - 2001 : Président de la Communauté d'agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz
 - 1997-1999 : Vice-Président du Cercle de l'Industrie
 - 2000 - 2001 : Maire d'Anglet
 - 2001-2008 : Président du Conseil des élus du Pays Basque
 - 2001-2008 : Conseiller municipal d'Anglet et Vice-Président de la Communauté d'agglomération Bayonne - Anglet - Biarritz
 - 2002 - 2003 : Membre de la Convention européenne
 - 2002 - 2005 : Vice-Président du Mouvement européen France
 - 2003 : Membre de l'UMP (Union pour un Mouvement Populaire)
 - 2004 : Secrétaire national de l'UMP en charge des questions européennes
 - 2005 : Vice-Président du Cercle de l'Industrie
 - Site officiel : www.alainlamassoure.eu
-